

Blanquer renforce la hiérarchie dans les établissements

2 minutes

Un projet d'arrêté présenté à un groupe de travail des personnels de direction le 7 mai réussit à unir les syndicats contre lui. Il donne le pouvoir aux chefs d'établissement de noter leurs adjoints avec d'importantes conséquences sur leur mobilité et leur rémunération. C'est là aussi une nouvelle conception de l'établissement qui s'installe.



Un nouveau management est proposé pour les établissements scolaire par le ministère. Un projet d'arrêté présenté aux syndicats de personnels de direction donne au chef d'établissement un pouvoir d'évaluation directe sur ses adjoints, imposant un principe d'autorité hiérarchique dans l'équipe de direction.

"Le texte déstructure le principe d'équipe de direction", souligne le Snpden Fsu qui souligne l'impact sur le régime indemnitaire et l'avancement. "Les chefs et les adjoints (qui appartiennent au même corps) seraient collègues mais les seconds voyant une partie de leur rémunération dépendre de la faculté d'évaluer des premiers".

Pour le Snpden Unsa et ID FO, ce texte risque "de fragiliser le corps des personnels de direction, de conduire à des difficultés relationnelles importantes au sein des équipes de direction".

Les trois syndicats demandent au ministre de revoir leur copie. Mais des consignes ont été envoyées par le ministère le 30 avril, une semaine avant la réunion du groupe de travail, aux recteurs comme si le texte était déjà passé. C'est cela le principe hiérarchique...